

Déconfinement - COVID 19

Ré-ouverture des écoles le mardi 12 mai 2020

Préambule du groupe parlementaire du 23 avril, qui a auditionné entre vendredi 17 avril et mercredi 22, des enseignants, des parents d'élèves, des recteurs, des directeurs d'écoles, des représentants de l'AMF et des départements de France, et des scientifiques.

« PRÉCONISATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL RELATIVES AUX MODALITÉS DU RETOUR DES ÉLÈVES EN CLASSE »

Le groupe de travail souligne avec force que les collectivités locales ne peuvent être considérées comme de simples prestataires de services à la disposition de l'éducation nationale ; elles doivent être associées aux réflexions. D'ailleurs, le groupe de travail rappelle que lors de sa conférence de presse du 19 avril, le Premier ministre a mis le couple « maire/préfet » au cœur du dispositif pour déterminer et mettre en œuvre le futur plan, qui devra laisser une large place aux adaptations locales. Ce travail concerté est un prérequis nécessaire pour ne pas faire porter in fine sur les élus locaux, et notamment le maire, la responsabilité auprès de la population d'un non-accueil des élèves, de l'absence de cantine et d'activités périscolaires ou encore d'une restriction de l'offre de transport scolaire.

Les attentes des familles sont contradictoires ; nombre d'entre elles, inquiètes, ne comprennent pas cette décision. Un travail de pédagogie et d'explication est essentiel. **Il est d'autant plus fondamental pour réussir à retrouver les élèves « perdus de vue »,** dont les établissements n'ont plus de nouvelles depuis plusieurs semaines. Si, selon les dernières estimations ministérielles, ce chiffre est au niveau national de 4 %, il peut être localement très élevé. Une directrice d'école a ainsi indiqué au groupe de travail que sur les 330 familles de l'école, 48 étaient muettes depuis le début du confinement, soit 20 % des effectifs. Ce taux est également élevé dans les lycées professionnels.

Pour le groupe de travail, **l'ensemble des adultes participant à la vie de l'établissement doit être associé**, y compris les personnels des collectivités locales car ils interviennent à des moments stratégiques (nettoyage, restauration...). Enfin, les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) pourraient également être conviés : **le retour des enfants en situation de handicap à l'école doit être une priorité.**

À Saillans, suite à la visioconférence du 29 avril 2020

Mairie => L'équipe municipale remercie l'ensemble des participants pour ces 2 heures productives en visioconférence, afin de se doter des moyens nécessaires pour permettre l'ouverture des écoles le 12 mai dans les meilleures conditions.

Chaque point a été abordé en laissant ouverte la discussion afin d'avoir les ressentis de tous et d'envisager des solutions. Ces solutions ne sont bien évidemment pas figées et pourront évoluer selon un point journalier.

Écoles => Les deux axes pour l'éducation nationale sont les apprentissages et le maintien du lien. Tout reste à co-construire pour cette reprise.

Présents :

Mairie => Vincent BEILLARD, Christine SEUX, Isabelle RAFFNER, Secrétaire Générale

Écoles => Sylvie BOUTET MARTIN, Catherine ALCAMO

SIVU => Sylvie ROUX

Délégués parents d'élèves => Christine AMALBER, Marina Félix, Stéphane Trouille, Mikaël Boilloz, Raphaël Domenach,

Dans les classes :

1. ***La surface des classes permettrait d'accueillir 15 élèves maximum par classe dans toutes les classes de l'école de Saillans. Soit 75 élèves par jour pour l'élémentaire. L'ensemble des élèves des maternelles pourrait être accueillis.***

Maternelle => il est irréaliste d'accueillir 15 élèves par classe et ceci afin de pouvoir faire respecter les gestes barrières. Un effectif de 10 élèves a été acté.

Primaire => les enseignantes nous alertent sur l'effectif de 15 élèves qui paraît difficile à mettre en œuvre au regard des temps récréatifs, la difficulté principale étant de pouvoir estimer un nombre d'élèves présents, et ce chiffre pourra également évoluer. 21 enfants ont été identifiés comme prioritaires (décrochage, difficulté de suivi de travail à la maison, parents qui travaillent...).

Parents d'élèves => un questionnaire a déjà été envoyé aux parents. 18 retours avec 11 favorables pour remettre leurs enfants à l'école, 2 avis partagés et donc 5 contre.

Il conviendrait de connaître le nombre de parents ne souhaitant pas remettre leurs enfants à l'école de façon catégorique. Néanmoins les CM2 sont aussi à intégrer pour préparer au mieux leur passage en 6^{ème}.

2. **Comment envisagez-vous la reprise des enfants et l'information aux parents : combien d'enfants seront accueillis chaque jour : 1 jour sur 2 ? Les enfants prioritaires, accueillis tous les jours ?**

Mairie => la lisibilité est faible sur la gestion puisque les effectifs ne sont pas connus. La secrétaire générale indique que l'accueil de groupes de travail sur des demi-journées serait complexe à gérer sur le temps imparti aux agents de la commune pour la désinfection des locaux qui devrait se faire sur le temps méridien. Point restant à affiner en privilégiant un accueil à la journée dans la mesure du possible.

3. ***Distanciations à définir entre chaque table.***

Mairie => 1 mètre entre chaque table est possible au regard de l'espace, pour l'accueil de 15 enfants par classe. Le principe est validé par tous.

4. ***L'organisation de l'espace : pour la commune, il serait difficile de stocker le mobilier à l'extérieur de l'établissement (manque de personne et d'espace). Cela doit être vu avec les enseignants au cas par cas. Il sera tout de même possible à la marge de déplacer un peu de mobilier.***

Écoles => Chaque élève a son bureau. Il faudra identifier les bureaux utilisés afin que nos agents puissent correctement les désinfecter.

5. **Le 1er ministre, lors de son allocution du 28 avril, ne préconise pas le port du masque pour les maternelles, et ne le recommande pas également pour l'élémentaire, sauf cas suspect que l'enseignant aura toute liberté de prescrire. Des masques seront bien évidemment mis à disposition dans les malles PPMS.**

Parents d'élèves => combien de masques par enfant ? Qui fournit les masques ? Quel type de masques (chirurgical, réutilisable, fréquence de changement ?)

Mairie => la commune a souhaité commander des masques. Suite à de nombreuses recherches, le volume de commande n'était pas suffisant pour les fournisseurs, la commune a interpellé l'intercommunalité afin que cette commande soit mutualisée : 500 masques lavables 40 fois (la notice technique sera fournie) ont donc été commandés et seront livrés au plus tard le mardi 05 mai.

De plus, la Région doit doter la commune d'un masque (réutilisable 50 fois) par habitant (taille enfant/adulte). Un questionnaire d'approvisionnement a été complété ce jour et les livraisons devraient se faire sur le mois de mai. Des précisions seront apportées.

Primaire => souhaits = port du masque sur les temps récréatifs. 2 masques par enfant pour une journée, à fournir par les parents.

Mairie => le maire souhaiterait que les enfants essaient de porter le masque également en classe. Il a toute confiance envers les enseignantes pour que ce ne soit pas traumatisant. Le port du masque devenant un apprentissage de notre quotidien.

Maternelle => pas envisageable.

6. **Le personnel** => enseignants, ATSEM, et toutes personnes qui entrent dans l'école (agents, élus) devront porter un masque. Un temps commun d'information et formation sera nécessaire lors de la pré-rentrée le lundi 11 mai.

L'accès à l'école :

1. **L'accès route de Véronne par le portail vert à côté de la salle de motricité nous semble approprié pour l'accueil des maternelles. Vos avis ?**

Maternelle => ok avec cette proposition (cf. point 3 pour l'organisation prévue de l'accueil).

2. **Pour l'élémentaire :**

Entrée : faut-il échelonner selon les classes, sur a minima 5 min ?

Sortie : afin d'éviter les regroupements, peut-on l'envisager sur le city, donnant accès au jardin public, au stationnement route de Véronne, aux quartiers de Trélaville, du pêcher...

Les avis sont partagés sur l'échelonnement des horaires d'entrée. Il est donc décidé de façon unanime de répartir l'entrée et la sortie de l'école primaire entre l'entrée actuelle, le city et le jardin public.

- Les élèves scolarisés dans les nouvelles classes entreront par le city ou le jardin public.
- Les élèves scolarisés dans les anciennes classes entreront par l'entrée habituelle.

Cela pourra permettre d'éviter des regroupements et un flux trop important.

Le garde champêtre sera présent et se chargera d'ouvrir et de fermer les accès pour s'assurer de la continuité du plan Vigipirate. Une signalétique et un arrêté municipal seront mis en place.

3. **Aucun parent d'élémentaire ne rentre dans l'école, quid des parents pour la maternelle, votre avis ?**

Maternelle => il est proposé d'accueillir les parents entre le portail vert et la cour de maternelle. Un enseignant sera présent et l'enfant pourra rejoindre seul sa classe.

Pas de parent dans l'enceinte de l'école maternelle

Primaire => rappel : pas de parents dans l'enceinte de l'école.

4. Le rôle du garde champêtre afin de vous aider ?

Mairie => Le nouveau garde étant arrivé en période de confinement, il n'est pas encore connu de tous. Il pourra venir se présenter et rappeler les gestes barrières. Il interviendra pour les fermetures des nouveaux accès mis en place pour les écoles après l'accueil.

Parents d'élèves => quid du port d'arme dans l'enceinte de l'école ?

Mairie => Nous tenons à préciser que cela n'a jamais été un choix des élus, mais bien une négociation avec le garde. Le recrutement d'un garde champêtre étant difficile, M. Mathieu MOROT-RAQUIN doit garder son arme afin de ne pas perdre l'habilitation difficile et coûteuse à obtenir.

Toutefois, nous lui demanderons d'anticiper ses passages au sein de l'école sans arme et de venir le plus sobrement possible (équipements sécuritaires...).

Cours d'école et sport :

1. Comment envisagez-vous le moment de la récréation : extension sur le city, le jardin public ? Dans ce cas-là, l'aide du garde pourra être utile pour sécuriser ces espaces, notamment avec le plan Vigipirate toujours en cours.

Mairie => privatisation du city et du jardin public pour les temps scolaires et périscolaire avec pose de rubalise sur les jeux (par les services techniques).

2. Le déplacement jusqu'au terrain de foot pour le sport est-il encore envisageable du fait de la distanciation ? Avez-vous des idées si vous le maintenez ?

Primaire => pas de déplacement au stade. Tous les projets scolaires sont annulés. L'accès réservé au jardin public et au city permettront d'organiser des temps en extérieur.

Lavage des mains :

1. Nous avons appris que Sylvie BOUTET MARTIN et Nathalie avaient échangé sur ce point. Les points d'eau seraient-ils suffisants ?

Maternelle => La classe de grande section ne dispose que d'un seul point d'eau.

Mairie => Il est envisagé de pouvoir en faire installer un autre en extérieur par les services techniques.

2. Nous proposons tout de même d'étudier rapidement la pose de 2 grands lavabos + distributeur de savon en extérieur par nos services techniques. Ceux-ci auront l'avantage de répondre également au point d'apport hydrique en période de canicule. Qu'en pensez-vous ?

Primaire => validation de cette possibilité qui est une question déjà évoquée avant cette période de crise.

3. Le gel pourrait être disposé à des endroits stratégiques à définir avec vous.

Mairie => les points restent à définir.

La restauration scolaire et périscolaire :

1. Elle peut être envisageable selon l'effectif accueilli et selon l'accueil des enfants à l'école à la journée ou en demi-journée...

SIVU => La volonté est de pouvoir réouvrir la cantine avec un seuil minimum de 10 enfants. En dessous de ce seuil, pas d'ouverture possible. Il reste à définir le maximum d'enfants pouvant être accueillis en tenant compte des locaux et de la distanciation sociale (nombre d'enfants par table ? nombre de maternelles ? d'élémentaires ? deux services ? ...).

⇒ Si pas de cantine, les parents pourraient fournir le repas. Dans ce cas précis, il ne peut être envisagé de conserver les repas dans un frigo collectif. Le repas devra rester dans un sac. La surveillance pourra être assurée par les agents du SIVU.

Une réunion est programmée avec Sylvie Roux ce même jour, et avec Virginie le mardi 5 mai pour affiner l'organisation. Un seuil minimum d'enfants sera nécessaire pour relancer la cantine. Les élus du SIVU sont également contactés afin de valider l'ouverture.

2. Concernant le périscolaire le service sera ouvert (matin et soir) pour les parents qui mettront leurs enfants à l'école assurant ainsi la continuité avec un seuil d'accueil abaissé.

La communication vers les parents et la population :

- La commune a toujours été proactive dans l'information vers les habitants. Ce lien de transparence sur les affaires communales doit perdurer d'autant plus durant cette période. Comment communiquer au mieux ?
- La commune communiquera rapidement ce compte rendu aux élus du pays de Saillans afin d'avoir leur retours également.

Autres points à aborder ?

> concertation publique => sondage sur site internet ?

Préparation d'un questionnaire à diffuser à tous les parents d'élèves par l'intermédiaire des directrices d'école. Prévoir un outil qui permet de compiler facilement les retours.

Mairie => le questionnaire en ligne sur le site internet permettra de compiler les données de manière efficace. Une version papier sera disponible en libre-service dans le hall de l'entrée de la mairie.

> mise à disposition de salles communales ?

Mairie => Ok pour utilisation lorsque la météo n'est pas au beau, par exemple. Attention à ne pas multiplier les utilisations de salles qui viendraient impacter le travail des agents sur le nettoyage.

> les temps de ménage des agents :

Mairie => ce point a été soulevé à plusieurs reprises lors de cette réunion de travail. Il est à revoir lorsque les effectifs et la gestion de l'utilisation des locaux sera plus précise.

Il est évoqué la possibilité d'employer une personne supplémentaire pour palier l'augmentation certaine de ces temps à cause de la crise sanitaire. Toute personne disponible et intéressée peut déjà se signaler à l'accueil de la mairie par téléphone (uniquement de 9h à 12h) ou mail.

Parents d'élèves, mairie et écoles => Au-delà d'un temps de ménage important, serait-il possible de mettre à disposition des agents du SIVU sur des temps récréatifs, des jeux, en soutien aux enseignants ? Cette organisation devra impliquer des besoins et donc des coûts de fonctionnement supplémentaire pour la commune qu'elle n'a pas, sans oublier les obligations légales et administratives du droit du travail.

L'état prendra-t-il sa part ? Nous n'avons à ce jour pas de réponse.